



Black Bass à Paris II !!!

Pour la première fois en Ile de France, en plein cœur du bois de Boulogne, vous est proposé un étang consacré à la pêche du Black Bass au lancer.

L'**APNLE**, qui gère les étangs du bois, consacre un étang à ce poisson. Ce projet qui existe depuis bientôt un an en collaboration avec les associations **Black Bass France (BBF)** et **Carnavenir**, ainsi que le club **Carnassiers APNLE** où une section Black Bass a été créée en mars 2006, est déjà une réussite. La section Black-Bass compte déjà près de 40 membres, et le soutien (renouvelé pour 2007 !) de deux sponsors actifs du monde de la pêche : **Rêve de Pêche** (magasin parisien spécialisé dans la pêche sportive) et **Lucky Craft** (fabriquant de matériel de pêche sportive).

Pour protéger au mieux l'intérêt de tous (voir évoluer ce magnifique poisson qu'est le Black Bass), une pêche en **NO KILL** intégral y est mise en place.

Les points suivants ont été convenus entre les différents collaborateurs de ce projet :

1- Les membres de la Section Black Bass verseront une cotisation annuelle de 20 euros, dont 15 euros consacrés à l'effort d'introduction des Black Bass (géniteurs et alevins) sur les étangs du Bois de Boulogne au mois de février/mars 2007. Les membres auront, dans le cadre du **futur Club Black-Bass APNLE**, accès à toutes les installations et moyens de l'**APNLE** pour l'organisation de réunions, rencontres, projections, etc....

2- Afin d'appartenir aux effectifs de l'**APNLE**, les membres de la Section Black-Bass devront être titulaires du "**Timbre étangs APNLE**" 2007 :

- Timbre à 4 € pour les moins de 18 ans
- Timbre à 25 € pour les plus de 18 ans

3- L'**APNLE** consacre pour la seconde année l'étang de Longchamps à la pêche du Black Bass en **No Kill** (interdiction de la pêche au vif, pêche des carnassiers aux leurres exclusivement et arpillons écrasés). Une période de fermeture lors de la reproduction sera applicable en 2007. Les pêcheurs seront informés de la nouvelle réglementation de cet étang ainsi que de la biologie du Black Bass par voie d'affichage.

4- Etant entendu que ce projet porte au moins sur 3 ans, des introductions progressives de classes d'âges différentes seront effectuées sur cette période. Le plan d'alevinage 2007/2008 de l'**APNLE**, inclura, en plus des Black Bass, du poisson fourrage en quantité suffisante (mais exclura tout autre type de carnassiers). Les alevinages seront, pour partie, fonction du nombre de timbres étangs vendu au sein de la section black-bass et éventuellement de ses partenaires (**Rêve de Pêche...**).

Grâce aux membres de la nouvelle section et à l'engagement de l'**APNLE** pour soutenir et faire vivre ce projet, le premier alevinage (réalisé le 3 mars 2006) a consisté en 100 kilos de Black Bass de toutes classes d'âge !!! Ce fut une réelle réussite aussi bien pour les nombreuses prises que pour la reproduction de Black Bass constatée cet été dans l'étang.

L'**APNLE**, fidèle à son engagement de départ, va remettre plus de 100 kg de black bass dans ses plans d'eau dont une grande partie dans l'étang de Longchamp avec du poisson fourrage en quantité au mois de novembre 2006.

Alors Rejoignez nous !

Vous trouverez un bulletin d'adhésion au dos.

Adhésion au club Black Bass-APNLE

Mme, Mlle, Mr :
Prénom :
Adresse complète :
.....
.....
Profession :
Téléphone :
E-mail :

OUI, je souhaite adhérer à la Section **Black Bass de L'APNLE** pour l'année **2007** et apporter ainsi mon soutien et ma participation à l'introduction de **Black Bass**.

Montant des cotisations 2007:

Membre	20 euros
Membre de moins de 18 ans :	10 euros (ajouter une copie de carte d'identité)
Membre donateur	150 euros et plus ou dons

Je règle par chèque bancaire ou postal à l'ordre du : Club Carnassiers APNLE

Ce bulletin est à retourner dans une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à :

BERTRAND Bruno
72, bd Saint-Marcel
75005 - PARIS
Tel : 06 50 59 57 72

Merci de joindre à votre règlement une enveloppe timbrée avec votre adresse, pour nous permettre de vous faire parvenir votre carte d'adhérent.

NB : Vous pouvez également retirer votre carte d'adhérent au magasin Rêve de Pêche.